



## Compte rendu de la séance du 9 Avril 2021

L'an 2021 et le 9 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, MAIRE.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

**Présents** : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, Mme BORNAMBUC Michèle, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme POTOT Clarisse, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BARROSO Corinne à M. LOQUET Bruno-Pierre

### **Nombre de membres**

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

**Date de la convocation** : 02/04/2021

**Date d'affichage** : 02/04/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BORGET Nicolas

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

Il demande à l'ensemble des conseillers l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Organisation semaine scolaire – Rentrée 2021

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. FINANCES**

- 1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER - BUDGET GENERAL - 2021/04/09-001
- 1.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GÉNÉRAL - 2021/04/09-002
- 1.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET GENERAL - 2021/04/09-003
- 1.4. BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET COMMUNAL - 2021/04/09-004
- 1.5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 - 2021/04/09-005
- 1.6. VOTE DES TAUX 2021 - 2021/04/09-006
- 1.7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER - CCAS - 2021/04/09-007
- 1.8. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CCAS - 2021/04/09-008
- 1.9. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - CCAS - 2021/04/08-009
- 1.10. BUDGET PRIMITIF 2021 - CCAS - 2021/04/09-010

### **2. ADMINISTRATIF**

- 2.1 AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) - 2021/04/09-011
- 2.2. CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE LA MISE EN SECURITÉ DES SITES ET BATIMENTS COMMUNAUX - 2021/04/09-012
- 2.3. VETO TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'AGGLO DU PAYS DE DREUX - 2021/04/09-013
- 2.4. ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE - RENTREE 2021 - 2021/04/09-014

### **3. TRAVAUX**

- 3.1 Appel d'offre du Chemin de la Ferme
4. Compte-rendu Fibre optique
5. Rapports des commissions communales et Agglomération du Pays de Dreux
6. Informations et Divers

---

### **1. FINANCES**

#### **1.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER – BUDGET GENERAL**

*réf : 2021/04/09-001*

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général du budget général 2020 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Agglomération.  
Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2020 de la commune.

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET  
(EUROS)  
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	- 514 644,34	0,00	495 370,56	- 46 122,61
FONCTIONNEMENT	1 203 470,94	714 644,34	382 345,21	964 765,19
<b>TOTAL</b>	<b>688 826,60</b>	<b>714 644,34</b>	<b>877 715,77</b>	<b>918 642,58</b>

**Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.**

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

**1.2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET GÉNÉRAL**

*réf : 2021/04/09-002*

Le compte Administratif 2020 sur le budget général est arrêté comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2020 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 257 047,07 € pour 2 221 812,26 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 1 203 470,94 €), ce qui porte en fonctionnement, l'excédent cumulé de fonctionnement à + 964 765,19 €.

**Section d'Investissement :**

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 402 572,46 € pour 1 356 449,85 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2020 se solde donc par un déficit de 46 122,61 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 514 644,34 €.

**Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2020, est excédentaire de 918 642,58 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur MOREAU-PAGANELLI René-Jean, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean propose d'adopter le compte administratif 2020 du budget général. Adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

**1.3. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - BUDGET GENERAL**

*réf : 2021/04/09-003*

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget général,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 964 765,19 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31/12/2020</b>		<b>964 765,19</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ AU 31/12/2020 (COMPTE D 001)</b>		<b>46 122,61</b>
RESTES À RÉALISER EN DÉPENSES	-	51 000,00
RESTES À RÉALISER EN RECETTES	+	51 000,00
<b>TOTAL À RAR AU 31/12/2020</b>		<b>0,00</b>
BESOIN DE FINANCEMENT	=	0,00
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT : COMPTE 1068 (ELLE DOIT AU MINIMUM COUVRIR LE BESOIN DE FINANCEMENT)</b>		<b>46 122,61</b>
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (COMPTE 002)</b>		<b>918 642,58</b>

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

#### **1.4. BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET COMMUNAL**

*réf : 2021/04/09-004*

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :

La population municipale est de 1 903 habitants au 01/01/2020 (chiffre communiqué par l'INSEE.)

La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.

Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 250 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),

La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,

La surface utile des bâtiments communaux est de 7 310 m<sup>2</sup>,

La dette en capital s'élève au 01/01/2021 à 943 190,56 € soit une dette de 498,25 € par habitant (la moyenne nationale étant de 595 €/habitant).

L'annuité de la dette pour 2021 est de 96 612,56 €, soit 51,03 € par habitant alors qu'elle est de 86 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants (données au 31/12/2016).

##### **Section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **2 500 000 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 450 000 €.

Les principales dépenses étant les charges de personnel pour 700 000 €, les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 130 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 543 000 €.

Les principales recettes sont :

- a) les impôts et taxes pour 1 162 000 € dont :
  - 62 772 € pour les taxes d'habitation / taxes foncières / taxes foncières non bâtie
  - 588 663 € au titre de l'attribution de compensation par l'Agglomération du Pays de Dreux (dont 120 000 € pour la compétence Enfance-Jeunesse)
  - 16 261 € au titre du FNGIR
  - 32 541 € au titre du FPIC
- b) les dotations de l'Etat pour 75 496 €
- c) les produits de service (vente tickets cantine, accueil extra et périscolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 130 000 €.

Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 1 050 000 € (soit 42 % du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

##### **Section d'investissement :**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à **1 500 000 €**.

Les principales dépenses 2020 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

	<b>CHAPITRE 21</b>	
2111	Terrains nus	250 000
2128	Autres aménagements divers	20 000
21312	Bâtiments scolaires	100 000
21318	Autres Bâtiments publics	18 000
2135	Divers	6 700
2135-01	Changement fenêtres mairie	70 000
2135-02	Douches au stade	2 000
2135-03	Volets de la Poste	8 100
2138	Construction d'un préau	10 000
2151	Réseaux voirie – DIVERS	5 000
2151-01	Réseaux voirie – TP28	23 000
2151-02	Réseaux voirie – MOULIN	13 000
2151-03	Réseaux voirie – LA CHENAIE	23 000
2152	Installations voirie	5 000
2152-01	Installation voirie – Bateau rue Ch. de Gaulle	16 000
21534	Eclairage public - DIVERS	50 000
21534-01	Eclairage public – LED rue Ch. de Gaulle	32 000
21568	Autre matériel outillage d'incendie défense civile	4 000
21568-01	Vidéoprotection	40 000
21571	Matériel roulant – TRACTEUR TONDEUSE	5 000
21578	Matériel outillage de voirie – MATERIEL DIVERS	15 000
21578-01	Panneaux de signalisation	20 000
2158	Installation matériel et outillage divers	10 000
2158-01	Matériel technique divers – JARDINIÈRES	5 000
2158-02	Outillage technique divers – LAVOIR	8 000
2158-03	Matériel technique – SIGNALISATIONS RUE D'ANET	15 000
2161	Œuvres et objets d'Art	5 000
2182-01	Matériel DE TRANSPORT – ACQU. VEHICULE ELECTRIQUE	40 000
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000
2184	Mobilier – DIVERS	5 000
2184-01	Mobilier – RESTAURANT SCOLAIRE	5 000
2184-02	Mobilier – ECOLES	10 000
2188	Autres immo corporelles	13 200
	<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>862 000</b>
	<b>CHAPITRE 2313</b>	
2313-15	Constr. VOIRIE DIVERSES (LA CHÊNAIE)	146 000
2313-20	Constr. VOIRIE LA MESANGERE	120 000
2313-21	Constr. VOIRIE RUE D'ANET	40 000
2313-22	Constr. ABORDS RESTAURANT Tr. Ferme	2 000
2313-23	Constr. – VOIRIE ANC EC MATER OPT. 1	2 000
2313-24	Constr. – VOIRIE EXT R. CH DE GAULLE OPT 2	6 000
2313-25	Constr. - VOIRIE CHEMIN DE LA FERME	120 000
	<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>436 000</b>

Les principales recettes d'investissement attendues s'élèvent à :

- 1 050 000 € d'autofinancement brut communal,
- 46 122,61 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 314 741,00 € de remboursement de TVA
- 88 000,00 € de subventions

**Le budget communal 2021 s'établit à 4 000 000 € (Fonctionnement et Investissement).**

Ce budget primitif Communal 2021 est adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

#### 1.5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

réf : 2021/04/09-005

Dans le cadre du Budget Primitif 2021, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande :

ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE VERSE EN 2020	PROPOSITION BUDGET 2021
CAISSE ECOLE PRIMAIRE	422,00	430,00
ANERVEDEL	48,00	49,00
U.D.R.T.L.	117,00	119,00
R.T.V.	294,00	300,00
RADIO GRAND CIEL	294,00	300,00
LA COUR DE RECRE	259,00	264,00
FRANCE VICTIMES 28	1 177,00	1 201,00
SQUASH'EUR 28	270,00	275,00
FOOTBALL-CLUB CHERISY	2 929,00	2 988,00
COMITE DES FETES CHERISY	1 115,00	1 137,00
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	0,00	10,00
ASS. SAINT PIERRE DE CHERISY	1 115,00	1 137,00
ANCIENS COMBATTANTS	645,00	648,00
AK RACING	0,00	145,00
JEUX EN FOLIE	212,00	216,00
PREVENTION ROUTIERE	142,00	145,00
L'AIR DU TEMPS	0,00	270,00
PARALYSES DE FRANCE	142,00	145,00
S.P.D.A. SERAZEREUX	187,00	191,00
CHERIS'LOULOUS	260,00	265,00
ASC MEZIERES	0,00	1 165,00
SUBVENTIONS DIVERSES	0,00	2 890,00
FLORA GALICA	212,00	216,00
AVERN	212,00	216,00
AASCC	1 000,00	1 000,00
SADF	0,00	120,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 464</b>	<b>15 842</b>

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club, ainsi que Mme MURE-RAVAUD pour le Comité des Fêtes.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

#### 1.6. VOTE DES TAUX 2021

réf : 2021/04/09-006

Compte tenu de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les impôts communaux ne concernent plus que la Taxe Foncière Bâti (TFB) et la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).

Le nouveau taux de la Taxe Foncière passe à 37,23% intégrant la Taxe départementale (20,22%).

Compte tenu des bases, la commune serait surcompensée. Afin d'obtenir les mêmes produits, un coefficient correcteur de 0,749851 est applicable. Sans incidence pour le contribuable.

Ces taux seraient donc pour 2021 :

	2020	2021
TAXE FONCIERE BÂTI (TFB)	17,01 %	<b>37,23 %</b> Dont 20,22 % Taux Dépt
TAXE FONCIERE NON BÂTI (TFNB)	27,67 %	<b>27,67 %</b>

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

#### 1.7. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER - CCAS**

réf : 2021/04/09-007

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2020 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de Dreux Agglomération.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2020 de la commune.

#### RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (EUROS)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	3 525,14	0,00	1 707,68	5 232,82
<b>TOTAL</b>	<b>3 525,14</b>		<b>1 707,68</b>	<b>5 232,82</b>

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

#### 1.8. **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CCAS**

réf : 2021/04/09-008

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2020 et présente le compte administratif du budget CCAS dont **l'excédent global de clôture ressort à 5 232,82 €.**

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur René-Jean MOREAU-PAGANELLI, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, M. René-Jean MOREAU-PAGANELLI propose d'adopter le compte administratif 2020 du budget CCAS.

Adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 1.9. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - CCAS

réf : 2021/04/08-009

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du CCAS,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 20120

Constatant que le compte administratif présente : un excédent d'exploitation

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT AU 31/12/2020	
EXCEDENT.....	
DEFICIT.....	
<b>001 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EXPLOITATION</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>5 232,82</b>
- Exécution du virement à la section exploitation	
<b>Recette 1068</b> avec titre de recette	<b>0,00</b>
Dont 0,00 (reste à réaliser au 31/12/2020)	
<b>002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 232,82</b>

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 1.10. BUDGET PRIMITIF 2021 - CCAS

réf : 2021/04/09-010

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2021 pour le CCAS à hauteur de 30 250 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Après délibération, le budget CCAS 2021, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 30 250 €, est adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 2. ADMINISTRATIF

### 2.1 AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE CONFECTION DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

réf : 2021/04/09-011

Par délibération n° D.2019/09/20-11 du 20/09/2019, après consultation, la commune a choisi la Société COMPASS-GROUP agissant sur la dénomination commerciale SCOLAREST pour la fourniture des repas de la restauration scolaire et l' ACM.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire inédite due au virus du COVID-19, il est proposé de prolonger le contrat pour une durée de 5 mois à compter du 1er août et jusqu'au 31 décembre 2021.

La modification porte sur l'article 5 "Durée du contrat et clauses annexes".

L'entrée en vigueur de ce présent avenant est le 1er août 2021.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil l'autorisation de signer cet avenant.

Après délibération,

L'avenant N°1 pour la confection de repas pour la restauration scolaire et l'accueil collectif de mineurs est adopté à l'unanimité.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**



## 2.2. CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE LA MISE EN SECURITÉ DES SITES ET BATIMENTS COMMUNAUX

réf : 2021/04/09-012

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux que les bâtiments de la commune sont actuellement protégés sur les 5 sites suivants, raccordés chez DELTA SECURITE :

- Mairie
- Bibliothèque
- Espace Hugo
- Ecole Primaire
- Ecole Maternelle

pour un coût annuel 2020 de 9 074,99 € T.T.C..

Afin de réduire les coûts, Monsieur le Maire propose de choisir la Société ERYMA pour assurer les mêmes prestations sur les matériels existants pour un montant annuel de **7 244,43 € T.T.C.**

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**, de changer de prestataire pour la mise en sécurité des sites et bâtiments communaux, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires avec la Société ERYMA.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 2.3. VETO TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

réf : 2021/04/009-013

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 7 ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 3 avril 2013 portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, modifié par arrêté inter préfectoral en date du 19 décembre 2017 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux approuvés par arrêté inter préfectoral en date du 3 avril 2013, modifié par arrêté inter préfectoral en date du 8 février 2019 ;

Monsieur le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu dans son article 136, un mécanisme de transfert de compétence automatique en matière de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu à la communauté d'agglomération.

Par ce dispositif, le transfert aurait dû être automatique et de plein droit le 27 mars 2017.

**La commune de CHERISY s'est opposée par délibération n° D.2017/01/27-01 en date du 27/01/2017 à ce transfert de compétence.**

Cependant, la loi ALUR prévoyait dans ce même article 136 une clause de revoyure le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues par la loi : une minorité de blocage représentée de 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes concernées doit s'exprimer contre ce transfert de compétence, dans un délai de 3 mois avant le 31 décembre 2020.

Cet article de la loi Alur a été modifié le 14 novembre dernier afin de laisser le délai aux conseils municipaux, tardivement investis en raison de la crise sanitaire, de débattre sur le sujet du transfert de compétence. **Enfin, c'est donc entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 30 juin 2021 que les communes doivent se prononcer sur le transfert de compétence automatique en matière de PLU.**

Par conséquent, il est nécessaire de délibérer pour exprimer la position de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
- **DIT** que la présente décision sera notifiée au Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

**A l'unanimité (pour : 19 – contre : 0 – abstentions : 0)**

### 2.3 **ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE - RENTREE 2021**

réf : 2021/04/009-014

Monsieur BOUCHER rappelle aux membres du Conseil municipal la décision prise par la commune le 02/06/2017 (délibération n°D.2017/06/02-19), en accord avec les parents élus, les enseignants, la Commission Scolaire, de revenir à l'organisation du temps scolaire à 4 jours, soit : Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi.

Vu la décision prise par le Conseil d'école "maternelle" en date du 26 mars 2021 demandant le maintien de la semaine de 4 jours,

Vu la décision prise par le Conseil d'école "primaire" en date du 02 avril 2021 demandant le maintien de la semaine de 4 jours,

Le Conseil Municipal, en date du 09 avril 2021, après avoir délibéré, demande le renouvellement de la dérogation pour 3 ans pour les écoles maternelle et élémentaire de CHERISY, à compter de la rentrée 2021.

**A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)**

## 3. **TRAVAUX**

### 3.1 Appel d'offre du Chemin de la Ferme

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le jeudi 8 avril pour retenir l'entreprise qui se chargera des travaux d'aménagement du Chemin de la Ferme aux Osmeaux. Afin d'avoir plus de précisions et de préciser les moyens à mettre en place pour limiter les désagréments à subir par les riverains, il a été décidé d'auditionner les entreprises candidates. Foncier-expert se charge d'organiser une nouvelle réunion.

## 4. **COMPTE-RENDU FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire rapporte les informations reçues lors d'une réunion. Tout le canton devrait être raccordé à la Fibre optique, sauf Mérange qui a un débit ADSL. Les travaux concernant notre commune ont été terminés en 2018 pour une certaine partie : sur 932 locaux référencés 919 sont raccordés ou éligibles, soit 98,61 %.

A l'origine, il n'y avait que l'opérateur SFR sur le marché, actuellement nous pouvons également choisir les opérateurs suivants : Orange et Sosh. FREE n'y adhère pas car un droit de passage est à régler pour pouvoir se raccorder à la fibre du Département.

Environ 50% de cherisiens sont raccordés. L'investissement, pour le canton d'Anet, représente environ 14,650 millions d'euros.

## 5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX**

**Anne-Marie MURE-RAVAUD** informe des conseillers des points retenus lors de la dernière **commission communale « Fêtes et Cérémonies »** :

- Jazz au Parc serait prévu le 26/06 si les conditions sanitaires le permettent
- Le 14 Juillet : un devis a été retenu, le même prestataire qu'en 2019.

Une réunion sera programmée fin avril, début mai pour le JAZZ au Parc.

Elle enchaîne sur les différentes commissions de l'Agglomération du Pays de Dreux :

**Commission « Déchets » de l'Agglomération** : Une conformité avec une nouvelle législation avant la fin 2022.

La collecte revient très chère.

Pour les ordures ménagères : la **poubelle « marron »**, la production d'ordures est assez importante mais nous restons tout de même dans la moyenne nationale. Il va falloir faire une nouvelle communication pour mieux trier. Car pour les **bacs « jaune »** nous inscrivons un taux de refus entre 30 et 37% (pour Cherisy environ 30% de refus). Des contrôles sont faits, si le tri n'est pas correct vous aurez un papier dans votre boîte aux lettres et un bandeau rouge sur la poubelle afin qu'elle ne soit pas collectée. Concernant **la collecte des verres** qui est très onéreuse, il sera étudié un autre système : un endroit de dépôt volontaire soit enterré ou dans des bulles.

Une enquête du SITEO pour l'économie circulaire : recycler pour une 2<sup>ème</sup> vie. Il faut optimiser les bacs jaunes : Objectif 75% d'emballages recyclés en 2022 et 65% en papiers. Pour les verts SITEO est favorable pour l'apport volontaire car la collecte « porte à porte » est 3 fois plus cher. Seule crainte : les dépôts sauvages. Actuellement 50% des français trient correctement, l'objectif pour 2022 est 100%.

**Commission Transport – Mobilité** : Réunion de travail (en visioconférence) sur la réorganisation du Territoire en vue de la future A154 « Rouen-Orléans », objectif pour les zones d'activités de drainer les poids lourds sans passer par les centres bourgs en utilisant les réseaux principaux (comme les autoroutes) et les voies rapides. Si ce projet de A154 se réalise les départementales seront impactées. Pour Cherisy : la D928 (Châteauneuf-Dreux-Anet) à Fermaincourt. Cela risque d'être dangereux.

Projet de développement du co-voiturage (il existe une application pour repérer les aires de co-voiturage : jvmalin), ainsi que le stationnement qui pose énormément de problème dans les centres bourgs. Il faut penser à partager la voirie avec les engins agricoles qui traversent les centres bourgs.

**La nouvelle DSP des bus** sera mise en service à la rentrée de Septembre. 8 lignes au total, Cherisy sera la ligne 5. Nous bénéficierons d'un bus/heure du Lundi au Samedi, des nouveaux bus, les achats de tickets possibles par carte bancaire. Une carte magnétique a normalement été distribuée, mais il semblerait que personne ne l'ait reçue. Pour les scolaires : nouvelle numérotation : les 100 -101 – 102... pour les lycées, 200 – 201 -203... pour les collèges, et pour les écoles les lignes 300. Ils auront droit à 1 A/R par jour et auront la possibilité d'emprunter toutes les lignes. Les départs seront calés après 7h00 du matin. Les lignes scolaires sont ouvertes à tous avec une priorité aux scolaires. Des cartes magnétiques seront fournies, ainsi les collégiens et lycéens pourront utiliser le réseau péri-urbain tous les jours vacances scolaires comprises. Lors d'un prochain conseil communautaire, l'augmentation des tarifs (182 € pour les lycées et 55€ pour les écoles), ainsi que des remboursements aux scolaires suite à la crise sanitaire de 2020 seront à l'ordre du jour. Jusqu'à ce jour, l'Agglomération du Pays de Dreux encaissait les abonnements, à partir de septembre 2021, cela sera le transporteur. Des plaquettes seront distribuées en mairie, en mai et juin, pour les scolaires et en juin/juillet pour les péri-urbain.

**Bruno LOQUET** informe les conseillers des sujets évoqués lors des dernières **commissions communales d'Urbanisme** :

**Maison « Bédard »**, l'architecte a été relancé pour obtenir des plans intégrant des maisons avec garage et jardinet : pas de nouvelles, donc nous contacterons d'autres partenaires. L'éventuel acquéreur de la maison est plus réservé en ayant pris connaissance de l'estimation des domaines. Au prix proposé il envisagerait d'y faire des logements au lieu de sa résidence principale.

**PLU** : En avril 2019, un nouveau PLU a été soumis à enquête publique mais n'avons pas statué pour deux raisons : une nouvelle mandature et classement de la zone des merisiers non satisfaisant, ainsi le désir de classer les terrains allant de l'entreprise Ségurel jusqu'au bois de l'aire de la Mésangère en zone artisanale, non accepté par l'Etat.

**Elagages des chemins** : un devis a été reçu de la SARL QUATREBOEUFs suite au tour des chemins réalisé avec Daniel ROBERT. En 2021, les chemins du Fossé du Roi, de la Côte du Dernier Sou, du tour des bois des Fonds d'eau, de la partie ouest de la remise carrée et du bois de la Mésange seront élagués. Un plan pluriannuel d'entretien des chemins sera mis en place. Les employés municipaux seront sollicités pour un entretien régulier.

**Mise en place d'un plan de balade sur la commune** : un plan de 5 balades de 5-6 kms, uniquement sur les chemins communaux et restant sur la commune pourraient voir le jour.

Chaque itinéraire aurait sa fiche et serait répertorié dans un livret et diffusé sur internet. Un balisage, par fléchage de couleurs sur les arbres ou poteaux en bois scellés de chaque balade reste à programmer. L'objectif serait d'en préparer 2 d'ici l'été.

Il rapporte la **commission d'Eure et Loir Ingénierie** : C'est une dépendance du Département qui a 6 missions : **Assainissement collectif et non collectif** (ne nous concerne pas car c'est l'Agglo qui gère), **Voirie** (nous cotisons), **Autorisations du droit des sols** même si c'est l'Agglo qui gère également cette compétence, nous pouvons malgré tout être intéressés par leur service de rédaction d'acte d'acquisition administratif (service gratuit pour les petites communes), **Assistance administrative et juridique** et de **conseils financiers (pour les communes de <1300 habitants)**.

**Commission « Eau – GEMAPI** : Présentation du Budget et Présentation des activités du SBV4R (Syndicat du Bassin versant des 4 rivières).

**Florence DELISLE** informe qu'elle organisera une **commission « Vie associative »** au mois de septembre. La commission du mois de Février, des nouveaux ateliers vont faire leur apparition : Scrapbooking – Séances de 2h30 au prix de 10 à 15€ ; Atelier Cuisine, 2 cuisiniers ; Atelier Couture avec Cathy 18 cours pour une participation Adulte de 144€ - 1 cours découverte sera prévu le 18/09 ; 1 Atelier Enfant « Le savant fou », expérience pour enfants de 6 à 11 ans le 1<sup>er</sup> atelier sera proposé le dimanche 26/09 si les conditions sanitaires nous le permettent, la participation pour les enfants sera de 10€ ; Atelier « Floral » avec Maryline le samedi 16/10. Un troc « plante » est organisé le dimanche 17/10, des ateliers enfants seront proposés et gratuits. Une maison à livres a été installée devant la mairie. Monsieur le Maire précise que c'est notre agent communal Belarmino MONTEIRO qui l'a fabriquée, elle est très belle, personnalisée.

**Christian BOUCHER** informe les conseillers que les portails sont fermés du vendredi soir au lundi matin. Il a été dit que le Maire ne voulait pas fournir les codes, ce qui est faux Christian BOUCHER a dit que seuls le Maire et les adjoints avaient les codes. L'école maternelle demande une commission « menus » car ils ne sont apparemment pas équilibrés. Le cuisinier prépare les menus et sont validés par une diététicienne.

Le conseil municipal des jeunes prévu demain matin est annulé car les conditions sanitaires ne sont pas favorables à ce genre de rassemblement. Une date sera programmée ultérieurement.

Il indique qu'il a rencontré avec Monsieur le Maire, dans le cadre d'un projet Multi-activités au stade, un concepteur d'aménagement sportif. Afin de réfléchir à un éventuel projet il nous donne la possibilité de faire une visite à Courville.

Une 2<sup>ème</sup> option nous est proposée par Fonciers-expert qui réalise également ce genre d'aménagement. Il nous propose de visiter les aménagements de Maulette et de Monfort l'Amaury. Pour le moment la commune n'est qu'au stade de réflexion, Monsieur le Maire souhaite pouvoir monter un dossier administratif autour de ce projet afin qu'il soit bien financé.

Il informe que les travaux de la piscine de Vernouillet vont durer 18 mois. Pendant les travaux les élèves seraient envoyés sur la piscine de St Rémy sur Avre. Un groupe de travail s'est constitué pour la natation scolaire (activité qui n'est pas obligatoire). A Cherisy les maternelles vont à Taugourdeau. Les enseignants doivent être formés.

**Sophie VAVASSEUR** rapporte les sujets abordés lors de la commission « Attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable :

-Engagement de l'Agglo du Pays de Dreux dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire (consolider les filières, promouvoir les produits locaux et de qualité, développer et consolider l'éducation alimentaire ...)

- Programme Petites Villes de Demain (donner aux élus des communes < 20 000 habitants les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. Monsieur le Maire a contacté le Président du Conseil Général à ce sujet pour le montage d'un dossier.

Séance levée à : 0:40